



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON DE SERRIS

COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE

Envoy  en pr fecture le 21/04/2026

Re u en pr fecture le 21/04/2026

Publi  le

ID : 077-217701424-20260420-43_2026-DE



N 43/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES D LIB RATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 13 avril 2026

Date d'affichage : 13 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de conseillers pr sents : 23
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre d'absents : 00

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril,   19 heures, les membres du Conseil Municipal, d ment convoqu s, se sont r unis en salle Altmann, sous la pr sidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

Pr sents : Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Marie-No lle TEMOIN-HADEY, Christophe POUX, Mich le HABY, Jean-Yves TUTRICE, Ga l LARONCHE, St phanie COTTEREAU, Benjamin GAILLARD, Emilie HUYGHE, Fabien FRERE, Carole PASQUIER, Maxime LIEVIN, Anne-Claire GERARD, Franck ROUCHERAY, Armelle SIBRAC, Jean-Pierre EDELINE, Claire VIDALENC, Alain CONSTANT, Emilie MARCHAL, Aur lien CHIMOT, Agn s MARILLIER, Antoine MOREL

Absents ayant donn  pouvoir : Michael FRAZAO pouvoir   Fabrice LABORDE, Alexandra GARNIER pouvoir   St phanie COTTEREAU, Christophe ALEXANDRE pouvoir   Christine AUTENZIO, Julie LAIR pouvoir   Marie-No lle TEMOIN-HADEY

Secr taire de s ance : Jean-Pierre EDELINE

Le vote du budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel l'organe d lib rant autorise l'ensemble des d penses et recettes de l'ann e   venir.

Les modalit s d' laboration, de vote et de contr le sont organis es par la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libert s des communes, d partements et r gions, compl t es notamment par la loi d'orientation du 06 f vrier 1992 dite « A.T.R. » relative   l'Administration Territoriale de la R publique. Le tout codifi  dans le Code g n ral des collectivit s territoriales.

Le budget primitif pr sente les pr visions et autorisations de d penses et de recettes de l'exercice. Il est compos  d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Les d penses et les recettes ayant  t   valu es de fa on sinc re.

Le conseil municipal, lors de sa s ance du 1 r avril 2026, a d battu et pris acte des orientations budg taires pour l'exercice 2026. A partir de ces orientations et des besoins recens s, a  t   labor  le projet de budget primitif 2026, soumis   l'adoption du conseil municipal.

VU le Code g n ral des collectivit s territoriales, notamment son article L. 2122-21 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

VU le projet de budget primitif de l'exercice 2026, transmis aux membres du conseil municipal le 08 avril 2026 ;

VU l'avis de la commission des finances qui s'est réunie en date 7 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance de conseil municipal du 12 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif communal pour l'exercice 2025, soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle ;

Entendu l'exposé de Madame Michèle HABY, adjointe en charge des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE d'arrêter le budget primitif de la ville pour l'exercice 2026, annexé, à 12 897 588,04 €, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 9 380 553,52 €

Recettes : 9 380 553,52 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 517 034,52 €

Recettes : 3 517 034,52 €

ADRESSE ampliation à la préfecture de Melun, ainsi qu'au comptable public de Coulommiers.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Crécyl la Chapelle, le 20 avril 2026.

Christine AUTENZIO
Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.